

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 12 (1903)

Artikel: Donation de M.H. Angst

Autor: Deucher / Ringier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-394510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

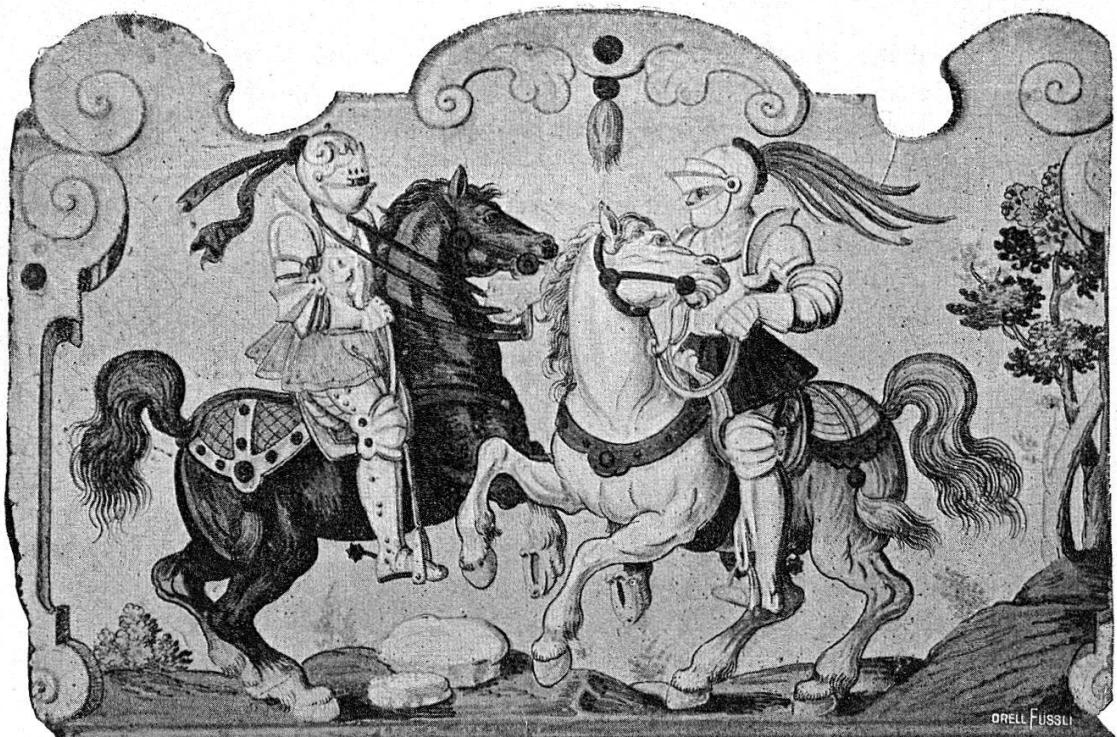
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Donation de M. H. Angst.

Si le Musée national a eu à déplorer, en 1903, des pertes douloureuses, il a pu enregistrer, d'autre part, un fait d'un extrême intérêt et tel, même, que l'on ne peut que bien rarement en inscrire de semblables. Il s'agit de la remarquable donation de M. le directeur Angst.

En date du 11 mars 1903, la lettre suivante parvint au Département fédéral de l'Intérieur^{*)}:

Monsieur le conseiller fédéral,

Pour faire suite à la communication précédente relative à ma démission, je me permets de vous en adresser une seconde concernant mes collections d'antiquités suisses, déposées au Musée national depuis son ouverture.

Il est depuis longtemps dans ma pensée de faire, de mon vivant, les démarches nécessaires pour conserver ces collections au Musée national, collections qu'il ne serait plus guère possible de rassembler aujourd'hui, vu le choix

^{*)} Les originaux de cette lettre et de la suivante sont, naturellement, en allemand. Bien qu'on ne traduise pas, d'habitude, des documents de ce genre, leur intérêt est trop grand pour que leur traduction ne soit pas donnée ici.

(*Note du traducteur.*)

et l'abondance des objets. Étant sans enfants et ma femme se trouvant suffisamment pourvue au cas où je viendrais à disparaître avant elle, je me suis décidé, en considération de ma santé atteinte et sous l'impression de la mort inattendue de mon collaborateur et ami, M. le Dr Zeller-Werdmuller, à prendre sans délai les mesures pour atteindre ce but et en faisant un sacrifice qui ne serait pas aisément à un père de famille.

Comme vous le savez, j'ai fait don au Musée national, en 1891, de tous mes poèles de Winterthour et d'autres fabriques, sans exception aucune, de même que la plus grande partie de ma collection de carreaux de poêles, le tout représentant une valeur d'au moins 100,000 fr., sans compter d'autres dons faits au même moment ou plus tard.

A l'époque de l'inauguration du Musée, en 1898, j'y ai déposé le reste de ma collection particulière, car on ne pouvait ouvrir le Musée avec une série de salles vides. Tandis que mon habitation restait depuis lors dégarnie de ses trésors, le Musée national pouvait exposer, sans sacrifice financier (à l'exception des frais insignifiants d'assurance), un ensemble considérable de séries spéciales, qui lui valaient de plus en plus l'admiration des connaisseurs tant du pays que de l'étranger.

Ainsi que le montrent les inventaires, les objets déposés par moi, soit dans les salles d'exposition, soit dans le cabinet directorial, ont une valeur de 501,292 fr., soit, en chiffres ronds, d'un demi-million. Les estimations qui en ont été faites, principalement en 1897-1898, seraient fortement majorées aujourd'hui sur toute la ligne, par suite de l'énorme concurrence américaine qui a fait considérablement monter le prix des antiquités. Comme preuve de ceci, je citerai, par exemple, les offres écrites qui m'ont été faites l'année dernière au sujet de deux nautiles montés en coupes (travail de Zoug de la seconde moitié du XVII^e siècle) et déposés tout deux dans le Trésor; un amateur américain, à Londres, en a d'abord offert 2,500 livres (62,500 fr.), puis un marchand de Londres est venu ensuite avec 80,000 fr. Cette paire de coupes est estimée seulement 30,000 fr., chiffre que j'en aurais pu obtenir aisément il y a quelques années. Pareille somme m'a été offerte pour le calice de Pfäfers, qui n'est estimé que la moitié. La plus grande partie de mes dépôts dans le Trésor, la porcelaine de Zurich, etc., se trouvent dans de semblables circonstances. En fait, selon l'appréciation de spécialistes compétents, la valeur actuelle de mes dépôts ascende à un million de francs, somme qu'il serait probablement possible d'atteindre au moyen d'une vente aux enchères.

Il ne m'est malheureusement pas possible de donner purement et simplement ces objets au Musée national, car ils représentent à peu près toute ma fortune. Mais, grâce aux exceptionnelles circonstances de famille dans lesquelles je me trouve, je puis faire à la Confédération les propositions suivantes :

Du demi-million de francs auquel mes dépôts sont estimés, et qui représente en tout cas une valeur minimum, je retranche la moitié; je ferais donc un don de 250,000 fr. pour lequel je désire recevoir seulement la lettre de remerciement usitée. Pour la seconde moitié, un cinquième seulement serait à payer comptant, soit 50,000 fr.; le solde, soit 200,000 fr., je serais prêt à l'accepter en une rente viagère.

D'après les tableaux de différents établissements de rentes, la rente se compte à mon âge (56 ans) à 8 % environ, ce qui représenterait une somme annuelle de 16,000 fr., laquelle me serait versée par semestre. Il est à remarquer que les conditions des établissements susdits comportent en elles-mêmes de forts bénéfices et qu'elles sont comptées pour une durée de vie normale, tandis que, par suite de mon état de santé, il y a probabilité ici d'un décès anticipé.

Je constate encore expressément que la somme de 250,000 fr. n'atteint pas le total que j'ai déboursé depuis 1878 pour la formation de mes collections. Je renonce donc, non seulement aux frais et intérêts de la somme dépensée, mais encore à la rémunération de mon temps et de mes peines pendant vingt années, et au bénéfice que les conjonctures actuelles, particulièrement favorables aux antiquités, pourraient me procurer.

La rente viagère pourrait être prise sur le crédit ordinaire du Musée national. Afin que la somme de 50,000 fr. à verser comptant n'exige aucune demande de crédit extraordinaire, je serai d'accord pour autoriser la Confédération à vendre publiquement tous les doublets et les objets que la Commission ne désirerait pas conserver. En ce qui concerne les précieuses porcelaines de Zurich, par exemple, on pourrait céder tout ce qui fait double emploi avec le legs de M. Schulthess-de Meiss, de même qu'une partie des poèles, carreaux, meubles, etc.

Par suite des circonstances, je tiendrais à une prompte solution dans l'intérêt des deux parties et je fixerai pour cela le terme du 15 avril prochain, jusqu'auquel mes propositions resteront valables ; ceci également pour mes héritiers, au cas d'un décès avant ce terme. Dès la ratification par le haut Conseil fédéral, tous les objets quelconques déposés par moi au Musée national deviendront, sans aucune exception, la propriété de ce Musée, tandis que, d'autre part, le paiement en espèces et la rente viagère ne viendront à échéance qu'au moment de ma retraite.

Recevez, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération et de mon dévouement. (signé:) *H. Angst.*

Cette offre magnanime a été transmise à la Commission, pour préavis, dans sa séance du 24 mars. Il est à peine besoin de dire qu'elle a été saluée avec joie et reconnaissance. M. le professeur Rahn s'est certainement fait l'interprète de ses collègues, comme il l'a exprimé, en disant que, par cette donation, le nom de M. Angst serait gravé en lettres de bronze dans les annales de notre institution. L'acceptation avec reconnaissance des propositions de M. Angst a été immédiatement recommandée au Conseil fédéral. Puis, après quelques légères modifications de forme quant aux dispositions transitoires, l'affaire a été décidée à l'entièvre satisfaction des deux parties. Le Conseil fédéral a ratifié, en date du 11 avril, l'acceptation de la donation de M. Angst, par la lettre suivante adressée au donateur :

A Monsieur H. Angst, directeur du Musée national suisse, à Zurich,

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 12 mars dernier, dans laquelle vous offriez de donner au Musée national, sous certaines conditions, les collections d'antiquités suisses qui y ont été déposées par vous, nous avons accepté votre offre, comme notre Département de l'Intérieur vous en a déjà informé, et il ne nous reste plus que la tâche agréable de vous remercier chaleureusement.

Nous le faisons avec le sentiment d'une sincère reconnaissance pour tout ce que vous avez fait, depuis tant d'années et avec zèle, bon goût et succès, pour l'établissement que vous dirigez.

Sous votre direction, le Musée ne s'est pas seulement développé d'une façon que l'on osait à peine prévoir et qui lui a acquis un rang en vue parmi les institutions analogues en Europe et hors d'Europe, mais encore vous n'avez pas reculé devant le plus grand sacrifice matériel pour lui conserver cette prééminence.

Sans parler de diverses petites libéralités, vous lui avez déjà fait en 1891 un remarquable cadeau. Depuis une série d'années, vous lui avez laissé, sans rémunération, la disposition de vos précieuses collections particulières.

Aujourd'hui vous mettez le couronnement à vos services en assurant à la Confédération, à des conditions si favorables, tous les objets vous appartenant qui sont déposés au Musée. Ces collections particulières, qui représentent une valeur telle que votre acte de libéralité est au nombre des plus généreux que les annales de notre pays puissent enregistrer, sont le résultat de vos efforts accomplis pendant des dizaines d'années, avec la sûreté de vos connaissances spéciales et un goût très fin, avec une rare intelligence et une complète continuité de vues. Que vous vous en dépossédiez au profit de l'établissement dirigé par vous, c'est un acte patriotique qui vous assure notre durable reconnaissance et celle du pays tout entier et qui placera votre nom très haut dans la postérité.

Recevez, Monsieur le directeur, avec l'expression renouvelée de notre vive reconnaissance, l'assurance de notre considération distinguée et de notre dévouement.

Au nom du Conseil fédéral :

Le président de la Confédération : Le chancelier de la Confédération :

(signé:) *Deucher.*

(signé:) *Ringier.*

Le Conseil national, à son tour, a exprimé ses remerciements au donateur, dans sa séance du 13 juin, en se levant, sur la proposition de M. le conseiller fédéral Forrer.

Dans tout le pays, une seule voix s'est fait entendre pour exprimer la joie que causait ce cadeau inattendu et la reconnaissance pour le donateur qui se démettait de ses fonctions. Cette reconnaissance était d'autant plus vive que tous les objets déposés devenaient sans aucune exception la propriété du Musée national;

un tel sacrifice ne peut du reste être pleinement apprécié que par celui qui collectionne ou a collectionné lui-même. Une description de la collection donnée n'est pas possible à cette place, car, en ne parlant même que des objets principaux, ce rapport se transformerait en un gros volume. On se bornera à rappeler qu'une pareille réunion d'objets suisses ne pourrait plus être formée à aucun prix, par cette simple raison que l'on n'en rencontrerait plus les matériaux. On pourra du moins, grâce aux planches accompagnant ce rapport, qui sont plus nombreuses que d'habitude et représentent exclusivement des objets de la collection Angst, de même que par l'énumération sommaire qui est donnée ci-après, se faire une idée plus exacte de la richesse et de la valeur de cette collection.
